

Direction générale de la coordination,
de la planification, de la performance et de la qualité

PAR COURRIER ÉLECTRONIQUE

Québec, le 18 octobre 2019

Objet : Demande d'accès
N/Réf. : 1847 00/2019-2020.308

Nous donnons suite à votre demande d'accès reçue le 13 septembre dernier dans laquelle vous demandez de recevoir une copie des documents que vous décrivez comme suit :

« [...] »

Le 11 juin dernier, la ministre responsable des Aînés annonçait une aide financière récurrente de 7,8 M\$ pour bonifier le Programme de soutien aux familles des personnes présentant une déficience. Depuis le 11 juin, veuillez nous indiquer :

- Le nombre d'utilisateurs qui étaient en attente d'un soutien qui ont reçu des services à la suite de l'annonce de la ministre, ventilé par région;
- Le nombre d'utilisateurs qui ont fait la demande de bonification de 100 \$, ventilé par région;
- Le nombre d'utilisateurs qui ont obtenu le 100 \$, ventilé par région;
- Le nombre d'utilisateurs qui ont eu un refus à la suite de leur demande de bonification de 100 \$, ventilé par région;
- Le montant total versé par le MSSS depuis le 11 juin 2019, ventilé par région ». (*sic*)

... 2

Nous regrettons de vous informer que nos recherches n'ont permis de repérer aucun document répondant à votre demande d'accès.

Nous tenons à vous informer que la lettre d'allocation aux établissements a été transmise le 16 septembre dernier et qu'aucune collecte de donnée n'a été réalisée depuis.

Toutefois, nous sommes en mesure de vous communiquer le montant alloué à chacune des régions (onglet 1).

Par ailleurs, nous vous informons que vous pouvez demander à la Commission d'accès à l'information de réviser cette décision. Vous trouverez ci-annexée une note explicative à cet égard.

Veillez agréer, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

Le sous-ministre adjoint,

Original signé
Pierre Lafleur

p. j.

N/Réf. : 19-CP-00023-79